

Direction générale de l'aviation civile
Circulation routière

Décision n° 10040 SNA/NORD du 2 janvier 2006 portant désignation de divers collaborateurs du chef du SNA Nord en qualité de personne responsable des marchés

NOR : *EQUA0610639S*

L'ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef du service de la navigation aérienne Nord,

Vu le décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant code des marchés publics, et notamment ses articles 20, 28 et 30 ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2005 portant désignation des personnes responsables des marchés à la direction générale de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté n° 13250 SG/SDP1/T du 12 août 2005 nommant M. Jouans (Olivier) en qualité de chef du service de la navigation aérienne Nord,

Décide :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jouans (Olivier), délégation est donnée à MM. Tournois (Jean-Pierre), Cornille (Patrick), Lignères (Daniel), Candelier (Christian), à l'effet de signer :

- tous actes, décisions et pièces administratives relatifs à la passation et à l'exécution des marchés soumis au titre III du code des marchés publics à l'exclusion de ceux relatifs au choix de l'attributaire et à la signature du marché ;
- tous actes relatifs à la conclusion et à l'exécution des marchés non soumis au titre III du code des marchés publics ;
- tous ordres de mission des agents du service de la navigation aérienne Nord placés sous leur autorité.

Article 2

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions, aux agents désignés ci-dessous à effet de signer :

- les marchés d'un montant inférieur à 4 000 euros hors taxes ;
- les ordres de mission.

Said Ibrahim (Abdou), maintenance IDF, chef de la maintenance IDF ;

Kujawa (Philippe), organisme de Lille, contrôle aérodrome de Merville, chef circulation aérienne ;

Villot (Patrick), organisme de Lille, contrôle aérodrome du Touquet, chef circulation aérienne ;

Chilla (Michel), organisme de Lille, contrôle aérodrome de Calais, chef circulation aérienne ;

Bailly (Dominique), organisme de Lille, chef maintenance Beauvais ;

Engel (Alexandre), organisme de Lille, chef subdivision contrôle ;

Lelay (Yves), organisme de contrôle de Rouen, responsable d'exploitation ;

Rousseau (Gilles), organisme de contrôle de Melun ; chef circulation aérienne ;

Musard (Gilles), organisme de Melun, contrôle aérodrome de Vatry, chef circulation aérienne ;

Biache (Emile), organisme de contrôle de Beauvais, chef circulation aérienne ;

Peiffer (Michel), organisme de contrôle de Beauvais, adjoint chef circulation aérienne.

Article 3

La présente décision abroge toute décision précédente.

Article 4

La présente décision prendra effet à compter de sa publication au *Bulletin officiel* du ministère des transports, de l'équipement du tourisme et de la mer.

L'ingénieur en chef des ponts et chaussées :
Le chef du service de la navigation aérienne
Nord,
O. Jouans